

Synthèse des contributions

Quels avocats pour quels défis ?



Sommaire

Chiffres-clés de la consultation	3
Section 1 : Quels défis ?	4
Quel État de droit ?	4
Quelle économie ?	15
Quelle société ?	20
Quelle justice ?	25
<i>Nouvelles propositions des contributeurs</i> <i>Quels défis ?</i>	32
Section 2 : Quels avocats ?	37
Quels parcours professionnels ?	37
Quels modèles économiques ?	45
Quels enjeux sociaux ?	49
Quelles perspectives pour la profession ?	53
<i>Nouvelles propositions des contributeurs</i> <i>Quels avocats ?</i>	58

Chiffres-clés de la consultation



17 688 votes



1 407 contributions



1 492 participants

32 propositions initiales
143 nouvelles propositions
1 231 arguments
1 source

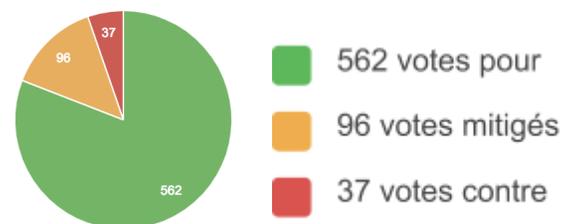
Section 1 : Quels défis ?

Quel État de droit ?

Propositions initiales du CNB

Sécurité, droits de l'homme, libertés publiques

Concilier libertés publiques et droits de l'homme avec les impératifs de sécurité



Arguments POUR

- **Pour concilier libertés publiques et sécurité, il faudrait :**
 - Favoriser les échanges entre forces de l'ordre et avocats, et cesser d'opposer les deux professions
 - Éviter l'inflation législative liberticide, en dehors des périodes de risque grave
 - Rehausser la fonction d'avocat, afin qu'elle s'exerce dans la confiance : l'avocat ne doit pas être considéré comme un ennemi de la sécurité
- **Cela est fondamental dans le contexte actuel :**
 - L'époque actuelle est sécuritaire
 - L'époque actuelle est celle de la montée des

Arguments CONTRE

- **Il ne faut pas concilier liberté et sécurité :**
 - Il faut plutôt repenser le rapport aux libertés publiques dans un monde où les "droits à" supplantent les "droits de"
 - Il faut plutôt lutter contre la tendance qui voudrait que le respect des libertés fondamentales dérange les impératifs de sécurité des personnes
 - Concilier les deux revient à sacrifier une partie des droits fondamentaux sur l'autel de la sécurité

- populismes qui suscite des comportements discriminants
 - C'est un rempart aux dérives (étrangers, droit social, droits de grève, etc.)
 - Les droits et libertés ne peuvent s'exercer que si la sécurité de tous est assurée
 - Depuis 10 ans, le principe de sécurité détricote les libertés publiques
 - Les droits fondamentaux constituent la maison durable du peuple souverain
 - En cette période de risques d'attentats, et de manifestations diverses, protéger nos libertés publiques est indispensable
 - Les exigences sécuritaires actuelles vont contre nos libertés fondamentales, ce qui est dangereux
 - La politique de sacralisation dominatrice du Parquet menée depuis 15 ans aboutit à une chute considérable de la qualité des procédures et n'est pas garant de l'avenir des libertés publiques
- **Les avocats ont un rôle à jouer :**
 - La profession d'avocat est très attendue sur cette thématique
 - Rôle primordial quand les lois sécuritaires s'accumulent, quand les droits de la défense sont réduits en matière pénale
 - L'avocat est un acteur de l'État de droit et participe à la sécurité, qui permet aux libertés de s'exercer
 - Le rôle de l'avocat est de faire connaître les droits individuels pour qu'ils soient effectifs
 - Attention à la notion "impératif de sécurité", qui n'a rien de juridique et répond seulement au sentiment d'insécurité
 - Le CNB doit abandonner la phraséologie des défenseurs des libertés, sa raison d'être est de défendre la profession et en redéfinir les contours

- L'avocat doit veiller aux droits fondamentaux des personnes vulnérables, soumises aux abus de pouvoir
- Il faut défendre la place des avocats et leur rôle avec plus de ferveur
- **Sur les droits et libertés individuelles, publiques et fondamentales :**
 - Il faut une vision globale des libertés individuelles (pas seulement le volet pénal et la GAV)
 - Les droits de l'Homme sont limités par les personnes qui les utilisent pour nuire
 - Les conditions de GAV ne doivent pas évoluer vers une "japonisation" de la procédure
 - Les libertés publiques et les droits de l'homme doivent primer et en permanence être défendus face aux impératifs de sécurité
 - Il faut protéger nos libertés : le peuple est trop "fiché et fliqué"
 - Ne pas abandonner les libertés publiques et les droits de l'homme pour des "impératifs" de sécurité
 - Il faut réduire les pouvoirs de l'administration qui sont aux dépens de l'ordre judiciaire : cela constitue une dérive vers le tout sécuritaire et n'apporte aucune garantie de protection des libertés
 - Il faut défendre les droits de l'homme et l'État de droit au niveau Européen

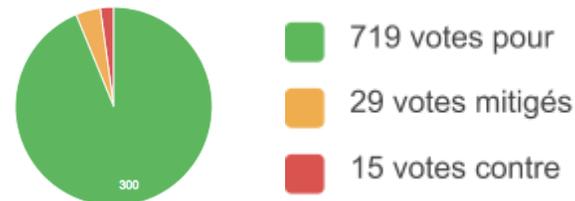
Points de vigilance

- **Questions que cette thématique pose:**

- Concilier libertés publiques et sécurité, oui, mais dans quelle direction ?
 - Comment faire en sorte que les avocats demeurent des acteurs de cette conciliation ?
 - Pourrions nous substituer au terme "sécurité" qui est ambiguë le terme "lutte contre toute violence et pédagogie de la culture du compromis"
 - Est-ce que ce débat concerne la France ou bien l'Europe ?
- **Réflexions et propositions diverses:**
 - Libertés publiques et les droits de l'Homme doivent rester la ligne de conduite pour la préservation de la démocratie et les avocats ne doivent pas oublier qu'ils en restent les premiers défenseurs
 - Tout magistrat devrait passer par la profession d'avocat avant de pouvoir exercer

Accès au droit - accès aux droits

Garantir un égal accès aux droits pour tous, sur tout le territoire



Arguments POUR

- **Il est indispensable de lutter pour cet accès au droit dans le contexte actuel :**
 - Les inégalités économiques, sociales, culturelles sont accrues
 - Accéder à la justice est un droit fondamental
 - L'État veut se désengager de tout pour des raisons budgétaires (suppression de juridictions...)
 - Le droit et la justice sont le premier outil de régulation des rapports sociaux : c'est indispensable
 - Aujourd'hui l'accès au droit est porté par ceux qui acceptent de travailler à l'AJ
 - En créant des déserts juridiques, on creuse l'inégalité entre justiciables
 - Les juridictions supprimées (TC, TI...) étaient au contact de la population
 - La défense de ce principe est d'autant plus essentielle qu'elle est menacée actuellement
- **Pistes de solution pour garantir un accès égal au droit :**
 - Veiller à ce que les structures conventionnées ne se mettent pas en place : chaque justiciable doit pouvoir choisir son avocat
 - Donner goût aux futurs avocats d'effectuer des permanences dans les maisons de l'avocat et points d'accès au droit
 - Systématiser les cliniques juridiques dans les écoles pour mieux former les avocats et informer les citoyens sur leurs droits
 - Rendre le juge accessible (transports...)
 - Impliquer les institutions judiciaires dans certains contentieux qui ne peuvent pas être réglés par les médiations
 - Renforcer le budget de la Justice pour augmenter le nombre de juges
 - Former les avocats à la médiation, à la négociation et à la gestion des contradictions entre ses rôles (conseil, défense, accompagnement...)
 - S'opposer aux formes alternatives à la justice et à la déjudiciarisation

- Imaginer des solutions innovantes de financement des prestations des avocats
 - Arrêter de laisser penser aux avocats qu'ils peuvent résoudre les problèmes juridiques avec les outils "prédictifs" du ministère
 - Avoir des lois stables et peu nombreuses
 - Restaurer la confiance des citoyens dans la loi et ceux qui les appliquent
 - Maintenir les TGI existants et leurs pleines compétences
 - Maintenir les juridictions de proximité, voir en créer de nouvelles
 - La justice n'est pas un produit de luxe : pas de transfert au profit de certaines administrations type CAF, baisse de la TVA pour les particuliers et refus de la privatisation
 - Informer les citoyens sur la Justice et sur leurs droits via des structures comme le CNB, ou des interventions dans les écoles
 - Mettre à disposition une aide par les collectivités territoriales pour aider à sécuriser les jeunes créateurs qui n'ont pas de trésorerie
 - Mettre en place une "carte de sécurité juridique" à l'instar de la carte vitale pour le domaine médical
- **Le numérique peut aider à garantir un égal accès au droit :**
 - Imaginer une "justice virtuelle" pour les droits purement formels
 - Simplifier les procédures afin de faciliter l'accès aux droits pour tous, au besoin par la dématérialisation qui est un gain de temps
- **Il faut agir localement pour favoriser l'accès au droit :**
 - L'accès aux droits pour tous passe aussi par la prise en compte des langues locales par exemple dans la traduction des notices diverses, notamment en outre-mer
 - Cet accès égal doit être garanti par des juridictions qui restent géographiquement proches de leurs utilisateurs
 - Stopper l'éloignement géographique des juridictions qui va rendre encore plus difficile l'accès à la justice
 - Conserver des juridictions sociales de proximité (TI, prudhommes)
 - Faciliter l'accès au droit pour le justiciable et cesser les chausse-trappes procéduraux
 - Il est inadmissible de tolérer que des justiciables soient défendus dans une collectivité d'outre-mer par des personnes qui ne sont avocats
 - Il faut mener une politique volontariste d'égalité entre les territoires et de justice de proximité

- **Sur l'Aide Juridictionnelle (AJ) :**

- Valoriser l'AJ et créer des structures dédiées à l'AJ
- Créer des plateformes collaboratives qui viennent en aide aux avocats de l'AJ, avec des moyens d'analyse du droit et d'investigation
- Mieux rémunérer les avocats de l'AJ
- Si la piste de l'AJ n'aboutit pas, concentrons nous sur celle de la protection juridique et obtenons une réglementation normalement rémunératrice
- L'aide juridictionnelle doit ménager le libre choix de l'avocat pour faire échapper le justiciable aux traitements "de masse"
- Obliger les autres professions qui facturent des prestations juridiques (Experts Comptables, Notaires, Banques, Huissiers, Assureurs, etc...) à financer l'aide juridictionnelle par extension de la contribution équivalente au droit de plaidoirie à leurs chiffres d'affaires respectifs

- **Autres arguments pour :**

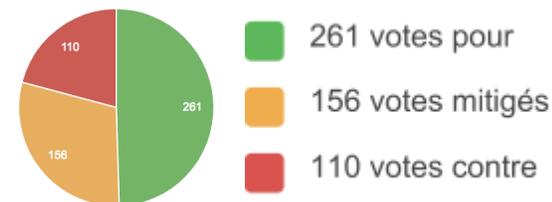
- Il faut définir la nature de l'accès au droit qui ne peut pas être réduit à un formulaire en ligne, et faire une étude d'impact des effets de la suppression de juridictions
- La profession doit avoir un projet commun relatif à l'accès au droit : un nouveau système doit être inventé

Points de vigilance

- En plus de garantir un accès au droit pour tous, il faut décourager la quérulence responsable de multiples procédures vaines qui encombrant les tribunaux et nuisent à la qualité de la justice
- Le droit est accessible à tout le monde via les livres, mais seul l'avocat permet un accès de qualité à la justice
- Arrêter la privatisation de la justice qui s'opère également par le transfert de procédure au profit des notaires
- Ce n'est absolument pas la vocation du CNB qui reste un établissement public spécialisé
- L'accès au droit ne veut pas dire maintenir des juridictions qui n'ont pas un volume d'activité suffisant pour rendre une bonne justice

République et laïcité

Rappeler et assurer le respect des valeurs de la République et de la laïcité



Arguments POUR

- **Cela relève du rôle de l'avocat :**
 - L'avocat a un rôle dans la défense des droits de l'homme ou des valeurs républicaines
 - Par la défense de tous les citoyens, l'avocat participe au principe de laïcité
 - L'avocat doit participer à la garantie de neutralité de l'institution dont il est partie prenante
 - L'avocat doit se battre pour cette liberté de non-religion qui doit garantir à tout citoyen et justiciable un traitement neutre

- **Actions pour garantir cela :**
 - Rappeler dans les lois et décrets sur quelle valeur républicaine le texte s'appuie
 - Définir des limites entre droit à la laïcité et droit à la religion dans l'espace public pour garantir les principes républicain
 - Prêter attention aux attaques des religions contre les principes de laïcité qui augmentent au sein de nos professions judiciaires
 - Redéfinir clairement la laïcité est urgent pour déterminer les armes de défense de nos valeurs

Arguments CONTRE

- **Cela ne relève pas du rôle de l'avocat :**
 - Le rôle de l'avocat est de défendre les libertés individuelles, pas un régime politique
 - C'est à l'État de défendre la laïcité ; et aux avocats la liberté de religion

- La laïcité est désormais un épouvantail pour masquer le racisme, qui touche la profession autant que la société

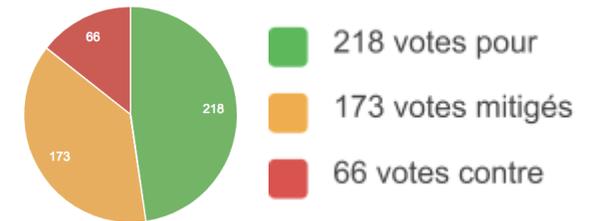
- Maintenir l'interdiction de port de signes distinctifs religieux dans les juridictions
- La laïcité est garante d'impartialité et de des droits publiques

Points de vigilance

- Les petits barreaux ont pour habitude de financer une messe pour la Saint Yves, ce qui n'est pas laïc
- Attention à ce que la laïcité ne soit pas dévoyée et ne devienne une "religion civile" hostile
- Cette proposition n'a pas de sens
- Attention à la préservation de l'originalité de notre système français qui garantit à tous et partout sur le territoire la liberté d'opinion, d'expression et de culte
- La laïcité en matière judiciaire recoupe peu d'affaires par an, c'est un sujet non prioritaire
- La proposition est trop vague: les mots "laïcité" et "les valeurs de la République" sont utilisés pour dire tout et son contraire

Démocratie et mondialisation

Promouvoir les principes de démocratie dans un monde toujours plus globalisé



Arguments POUR

- **Sur la démocratie en général :**
 - Il faut rappeler aux gouvernants par qui ils ont été élus, et les ramener à un peu d'humilité
 - Il faut éviter qu'une minorité impose au reste du peuple ses positions
- **Sur le rôle de l'avocat en démocratie :**
 - L'avocat est un rempart dans une démocratie
 - Le rôle et l'indépendance des avocats sont constitutifs d'une démocratie : la profession doit intervenir pour promouvoir la démocratie
- **Sur le rôle de l'avocat face à la globalisation :**
 - La globalisation détruit le tissu social : le travail de l'avocat permet de ne pas être démuné face au monde judiciaire
 - L'avocat doit veiller au respect des droits des clients face aux grandes sociétés mondialisées
- **Sur l'intervention du barreau français dans le monde :**
 - Le barreau français est très attendu par les

Arguments CONTRE

- **Cela ne relève pas du rôle de l'avocat :**
 - C'est aussi le rôle de l'État, de l'Éducation nationale
 - L'avocat n'a pas à prendre partie et à défendre un régime politique plutôt qu'un autre
 - Ce n'est pas au CNB de répondre à ces questions
- **Propositions alternatives :**
 - Il faut plutôt éviter l'anarchie en France, en revenant à la sécurité juridique et l'application du code civil
 - Il faut plutôt préserver la démocratie dans notre pays que de vouloir l'imposer partout
- La globalisation ne doit pas permettre d'ingérence dans des domaines qui relèvent d'Etats étrangers

confrères qui sont menacés ou emprisonnés dans le monde

- Le barreau Français doit être influent et participer aux organisations Européennes et Internationales
- La France a toujours eu pour mission de porter les droits humains au monde entier
- Il faut se battre contre les clauses d'arbitrage international dans les accords commerciaux bilatéraux entre les États

Points de vigilance

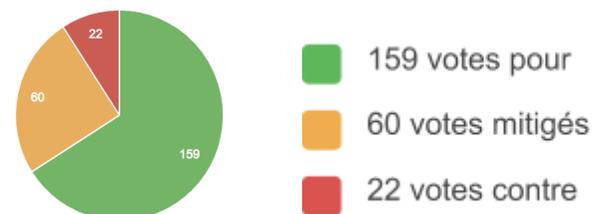
- **Mauvaise compréhension de la proposition :**
 - Il n'y a pas de rapport entre la démocratie et le fait que le monde soit plus globalisé : ce n'est pas la globalisation qui porte atteinte à la démocratie, au contraire
 - La thématique ne définit pas ce qu'on entend par "principes de la démocratie"
 - Cette proposition n'est pas très claire et elle est ethnocentrée

Quelle économie ?

Propositions initiales du CNB

Marché du travail et nouveaux besoins de droit

Adapter le droit du travail aux nouvelles pratiques professionnelles



Arguments POUR

- **Sur la question de l'ubérisation :**
 - Il faut se réappropriier les outils existants en dehors du droit du travail (droit civil et commercial)
- **Encadrer les legal tech :**
 - Éviter les conseils erronés donnés aux clients
- **Le droit du travail est obsolète :**
 - L'entreprise est en pleine mutation, le code du travail n'est plus en adéquation avec les contraintes et aspirations ; il faut mettre en place des procédures amiables
 - L'avocat doit privilégier les modes amiables de règlement des litiges
 - Les entreprises rejettent désormais la notion de lien de subordination

Arguments CONTRE

- **Cela ne relève pas du rôle de l'avocat :**
 - Ce n'est pas à l'avocat de légiférer sur le droit du travail
 - L'avocat est indépendant et son activité ne peut être que libérale : le droit du travail n'y a pas sa place
- **La question est mal posée :**
 - De quelles nouvelles pratiques professionnelles ou nouvelles technologies parle-t-on ?

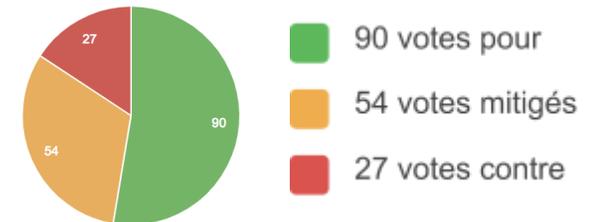
- **Sur l'adaptation des avocats à ces mutations :**
 - Il faut refonder notre offre vis-à-vis du grand public (legaltechs...)
 - L'avocat doit changer sa posture en apprenant la méthode de médiation
 - Le domaine de compétences des avocats doit être élargi

Points de vigilance

- **Mauvaise compréhension de la proposition**
 - Quelles sont ces nouvelles pratiques professionnelles ?

Mondialisation et internationalisation des échanges

Favoriser et encadrer le développement de l'économie internationale par le droit



Arguments POUR

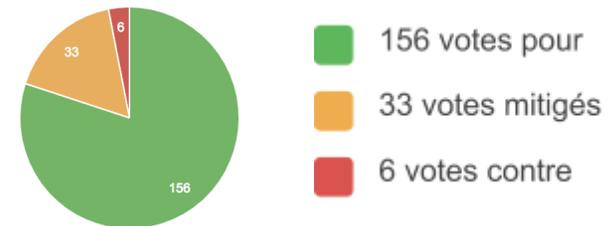
- **Actions à mettre en place :**
 - Aider les artisans français à exporter
 - Développer la présence des avocats dans l'accompagnement, le conseil, etc. des acteurs étrangers de l'économie
- **Sur les avocats à l'étranger :**
 - Favoriser les échanges entre les barreaux au niveau international, a minima européen
 - Faciliter ou au moins reconnaître de manière équitable l'exercice à l'étranger
- C'est une entreprise prioritaire, mais qui ne peut avancer que dans un cadre international et au moins européen

Arguments CONTRE

- Encadrer n'est pas le rôle de l'avocat
- "Favoriser et encadrer" est un oxymore

Entreprises privées, collectivités publiques et nouveaux besoins de droit

Répondre aux nouveaux besoins des acteurs économiques



Arguments POUR

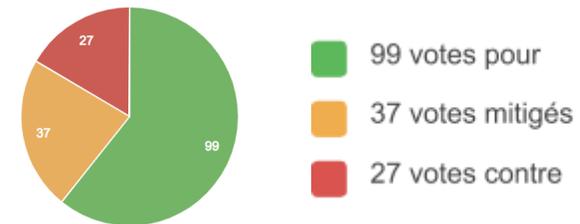
- **Sur l'adaptation de l'avocat à ces nouveaux besoins :**
 - L'avocat doit privilégier les modes amiables avec ses clients entreprises et administrations
 - L'avocat doit se former rapidement pour être la réponse naturelle aux questions de l'acteur économique

Points de vigilance

- Cette thématique doit être rassemblée avec la première de ce thème : "marché du travail et nouveaux besoins du droit"
- Ces besoins ne sont pas nouveaux, mais il y a besoin d'accompagnement juridique dans les TME/PME

Économie solidaire, mécénat, financement participatif

Développer une réglementation adaptée aux nouvelles économies



Arguments POUR

- Il faut une vraie économie solidaire des droits, organisée par tous les acteurs du droit
- Une codification serait utile

Arguments CONTRE

- **Cela n'est pas favorable à l'économie :**
 - L'économie a besoin de liberté, pas de réglementation
 - Attention aux législations au cas par cas qui compliquent le fonctionnement des entreprises
- **Ce n'est pas du rôle de l'avocat, qui ne légifère pas**

Points de vigilance

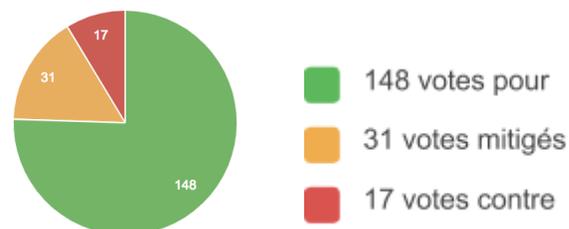
- **Il existe déjà une réglementation très diverse, voire contradictoire**
 - L'ensemble doit être repris de manière rationnelle et adaptée aux nouveaux types d'entreprises

Quelle société ?

Propositions initiales du CNB

Numérique, bioéthique et transhumanisme

Accompagner les mutations sociétales en encadrant les risques



Arguments POUR

- **Sur le rôle à jouer de l'avocat :**
 - L'avocat accompagne les transformations de la société par les situations individuelles qu'il défend
 - L'avocat doit faire appliquer les lois qui seront votées un jour, il doit donc participer aux débats techniques préalables
 - Les avocats doivent agir en amont de la loi et être force de proposition (exemple : travailler à un code éthique pour la robotique et l'IA)
 - C'est un domaine à conquérir pour les développement du champ d'activité de la profession

Arguments CONTRE

- **Cette tâche appartient surtout aux pouvoirs publics, les avocats ne légifèrent pas**
- **Les questions de bioéthique et transhumanisme se posent peu aux avocats, ou de façon extérieure**

• **Sur l'évolution du droit face à cela :**

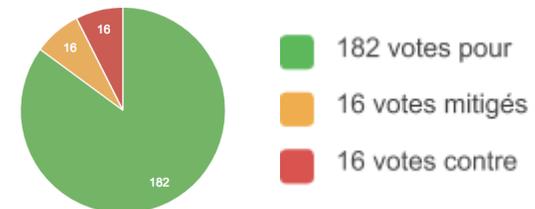
- Le droit doit avoir une place à part dans les développements numériques
- Il faut un cadre juridique adapté pour faciliter et sécuriser les échanges et nouvelles situations juridiques (responsabilité du robot par ex.)

Points de vigilance

- L'éthique n'est pas la loi et la morale le droit

Transparence et secret

Concilier exigence de transparence et protection des secrets



Arguments POUR

- Le secret est une vertu consubstantielle à la fonction d'avocat
- Seul l'avocat, grâce à sa déontologie, est à même de concilier ces deux exigences

Arguments CONTRE

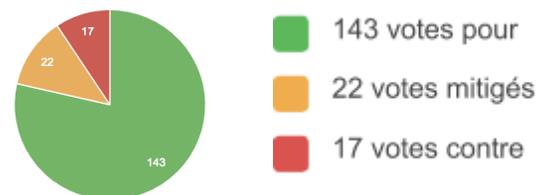
- Le secret des affaires en revanche ne doit pas être inviolable

Points de vigilance

- Cette thématique recoupe celle de l'autorégulation de la profession

Diversité, égalité et discriminations

Lutter contre toutes les discriminations et assurer la diversité



Arguments POUR

- C'est le rôle de l'avocat de se battre contre les discriminations : il faut développer ce champ judiciaire
- Il faut élargir la diversité aux questions d'inclusion notamment des personnes/avocats en situation de handicap
- Les populations d'outre-mer sont victimes de discriminations dans l'accès à leurs droits

Arguments CONTRE

- Lutter contre les discriminations signifie de plus en plus une lutte pour le confort moral individuel et ne peut qu'accroître l'éclatement et la division de la société

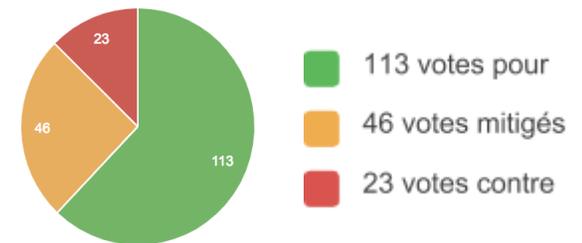
Points de vigilance

- La classe populaire n'est représentée qu'à 3% parmi les étudiants en Master de Droit, contre 30% en L1
- Cette thématique doit être élargie aux personnes/avocats en situation de handicap
- Les avocats ne sont pas les seuls à devoir porter ce combat : associations, etc.

- La thématique est mal posée
- Le CNB a déjà un chantier actif sur le sujet, alors pourquoi vouloir voter pour ou contre ce qui existe déjà ?

Défis démographiques, environnementaux et géopolitiques

Relever en urgence les défis vitaux pour une "nouvelle planète"



Arguments POUR

- **Cette thématique est vitale pour l'avenir de l'humanité**
- **Sur le rôle à jouer de l'avocat :**
 - Les avocats sont à même de créer des outils juridiques au service de la protection de l'environnement
 - Les avocats doivent alerter le gouvernement sur l'urgence à agir et l'inciter à le faire
 - Il faut promouvoir une économie verte dans l'exercice de notre profession
- **Actions à mettre en place :**
 - Organiser des débats notamment au sein de la société, mais aussi des entreprises

Arguments CONTRE

- Cela ne concerne pas les missions du CNB et ne peut donc pas être une priorité

- Limiter le nombre de nouveaux avocats par an

Points de vigilance

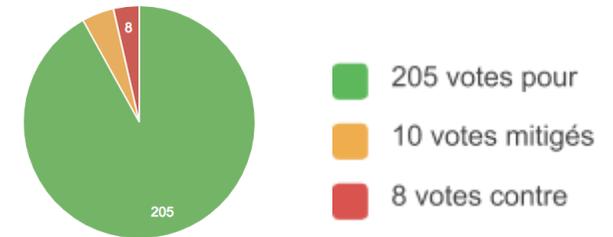
- **Cela ne concerne pas que les avocats :**
 - Cela est une priorité citoyenne, pas seulement de l'avocat
 - L'effort environnemental doit d'abord être fait par les industriels qui polluent
- **Autres points de vigilance :**
 - Il est difficile de prendre parti sur ce type de phrases indépassables

Quelle justice ?

Propositions initiales du CNB

Droits de la défense et place de la victime

Garantir un équilibre des droits de toutes les parties au procès



Arguments POUR

- **Propositions d'actions :**
 - Permettre de porter plainte en ligne
 - Dématérialiser la constitution de partie civile
 - Permettre un accès au dossier dès le début de la garde à vue
 - Renvoyer sur les intérêts civils en cas d'absence de la victime lors des procès publics
 - Perfectionner les procédures d'anonymisation des victimes et témoins
 - Former à l'esprit citoyen les jeunes entrants dans la profession pour aller contre la vision utilitariste de la PJL 2019-2022
 - Permettre le contradictoire dans le cadre de l'enquête préliminaire
 - Élargir l'accès au régime des nullités

Arguments CONTRE

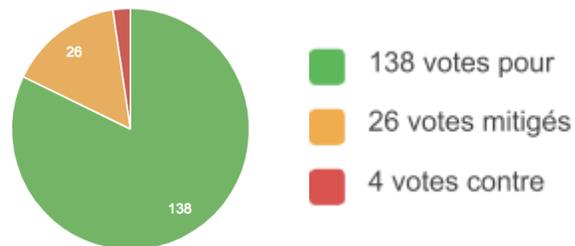
- **Il faut prendre un peu de distance et rappeler la présomption d'innocence** : si le prévenu n'est pas coupable, il n'y a pas de victime non plus
- **La présence de la victime à l'audience pénale n'a souvent vocation qu'à accabler le prévenu** : celle-ci ne devrait apparaître qu'en tant que témoin au moment du jugement

- **Sur le rôle des associations :**
 - Les associations doivent avoir un rôle d'accueil, de soutien psychologique et d'orientation ; mais n'ont pas à avoir un rôle au tribunal et à concurrencer les avocats

- **Sur l'importance de la place de la victime dans les procès :**
 - La place de la victime dans la procédure pénale est un contre-pouvoir ; afin que le procureur ne décide pas de tout selon son bon vouloir
 - La place de la victime est primordiale et les avocats doivent être l'interface entre elles et les autres acteurs du procès

Prévention, répression, sanction, réparation

Assurer la cohérence des réponses pénales



Arguments POUR

- **Il faut arrêter de considérer la prison et l'amende comme des solutions normales et évidentes :**
 - Ce n'est pas logique de donner la même peine pour des infractions différentes
 - Il peut exister des aménagements et réduction de peine
 - Il faut développer les peines alternatives
- La non-exécution, ou l'exécution trop différée des décisions pose un problème de crédibilité et d'efficacité

Arguments CONTRE

- **Cela dépasse le rôle des avocats :**
 - Il ne sert à rien de proposer comme peine un travail d'intérêt général s'il n'y a pas de structure à proximité pour l'exécuter

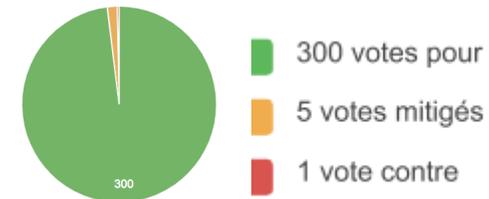
Points de vigilance

- La priorité est plutôt que le Parlement vote les budgets nécessaires pour appliquer les lois qu'il adopte
- Attention, cette cohérence est difficile à mesurer : elle dépend des temps où la réponse doit s'appliquer et la société dans laquelle elle doit être

- Cette question relève de la responsabilité du législateur

Moyens d'une justice effective partout et pour tous

Garantir une décision rendue par un juge, sur tout le territoire, dans un délai raisonnable



Arguments POUR

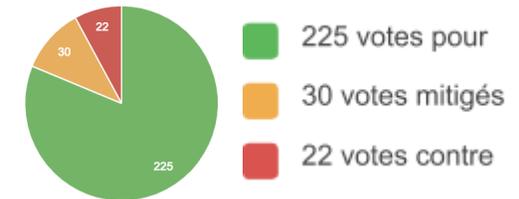
- **Sur le principe :**
 - Chaque justiciable doit pouvoir accéder à ses droits peu importe sa situation sociale et géographique
 - La justice doit être dotée des moyens nécessaires (augmentation de la part du budget consacrée à la Justice)
 - Les juges ont besoin d'être proches des justiciables pour régler les différends de manière adaptée
 - Les justiciables doivent pouvoir être défendus par un avocat et pas une association
 - Les petits ou moyens tribunaux ont de meilleurs délais de réponses que les gros tribunaux
 - Il existe un réel besoin de juge
 - Il faut éviter le "travail à la chaîne" des juges qui se contentent de faire du "copier-coller" de motivations
- **Propositions d'actions :**
 - Ne pas modifier sans cesse la carte judiciaire au détriment des justiciables qui ont besoin d'avoir un Tribunal et des Avocats à côté de chez eux
 - Obtenir la formule exécutoire pour les actes d'avocats passés à deux avocats
 - Organiser des permanences mobiles dans les endroits isolés
 - Mettre en place une passerelle entre avocat et magistrat, pour rapprocher les magistrats des réalités du

terrain

- Recruter tous les magistrats du siège dans le monde des professionnels du droit
- Restaurer l'oralité et les relations humaines, à contre-sens des souhaits de Bercy
- Conserver une justice humaine de proximité, et non des règles standardisées
- Mettre fin au partage des compétences en matière d'urbanisme entre le juge administratif, le juge civil et le juge pénal, qui conduit à faire supporter des coûts importants aux justiciables et des délais de jugement déraisonnables
- Organiser des permanences mobiles permettant aux avocats d'aller à la rencontre des justiciables
- Remplacer l'aide juridictionnelle par un dégrèvement fiscal égal au montant des honoraires qui auraient dus être facturés
- Organiser des filtres des dossiers basés sur leur faisabilité avant que d'octroyer une AJ (via des consultations à l'AJ)

Justice sans juge, justice dématérialisée, open data, justice prédictive

Imposer une nouvelle éthique adaptée aux nouvelles pratiques



Arguments POUR

- **La justice doit rester humaine :**
 - La justice prédictive pourrait dissuader certains justiciables d'avoir recours à un avocat parce que les statistiques leur prédisent une issue défavorable
 - Chaque situation et solution juridique est spécifique
 - Une justice machine serait une justice non évolutive
 - Les juges et avocats sont les seuls défenseurs des droits humains
 - Qui contrôlerait la machine, quid des bugs informatiques, pannes, ou piratage ?
 - Avec cette justice déshumanisée, les avocats ne seront désormais animés que par le souci de payer leurs charges et la loi du plus fort primera
- **Pour garantir cette nouvelle éthique :**
 - Le numérique doit être un moyen, pas un acteur
 - La déontologie de l'avocat est seule à même de garantir cette nouvelle éthique
 - Il faut avoir une approche philosophique et juridique du

Arguments CONTRE

- **Il ne faut pas de nouvelle éthique :**
 - L'éthique en la matière est universelle et intouchable
 - L'éthique ne peut pas être nouvelle : il ne faut pas accepter le flicage sur internet, qui contamine les principes généraux du droit
 - L'avocat d'aujourd'hui a déjà une éthique et sait s'adapter aux nouvelles pratiques

recours à l'algorithme dans la justice, et exiger une transparence dans son fonctionnement et sa prise de décision

- Les données issues de la justice dématérialisée ne doivent pas être publiques, sinon le justiciable ne prendra plus contact avec son avocat
- L'avocat doit avoir une posture d'indépendance et d'humanité
- **Sur la justice sans juge :**
 - L'avocat doit être formé aux modes alternatifs de règlements des litiges
- **Sur l'open data :**
 - C'est un outil dont l'avocat peut tirer profit dans la défense des droits de son client
- **Sur la justice dématérialisée :**
 - Celle ci permet un accès plus rapide à la justice
- **Sur la justice prédictive :**
 - Elle donne à l'avocat les moyens d'avertir son client sur l'issue défavorable du procès
 - La justice prédictive empêcherait tout revirement de jurisprudence

Points de vigilance

- Il y a trop de questions différentes dans cette thématique

- Actuellement, le droit quitte les sphères des grands principes pour descendre au niveau du catalogue de mesures purement techniques

Nouvelles propositions des contributeurs

Quels défis ?

Propositions de thématiques

- **Démocratie numérique, dialogue social et média**
 - *Arguments pour*
 - Le numérique s'imposera, il faut donc l'approprier et en faire un outil à notre service
 - C'est l'arme de la démocratie de demain
 - *Arguments contre*
 - Internet est une source de flicage
 - Les outils numériques ne sont pas fiables
- **L'unité des différents barreaux (Paris, provinces, petites et grosses structures)** (*Définir des objectifs et suivre une ligne de conduite cohérente en fonction des principes guidant la profession*)
 - *Argument pour*
 - La profession devrait pouvoir parler d'une seule voix pour mieux faire entendre ses revendications

- **La valorisation du rôle des avocats, via la communication dans les médias et réseaux sociaux**

- *Argument pour*

- Cette mise en avant doit être accompagnée d'explications concernant la différence entre avocat, notaire et expert-comptable
- La e-réputation des avocats doit être mieux protégée (sites internet de référencement sans autorisation, etc.)

- **Le secret professionnel** *(doit être concilié avec tous risques d'atteintes)*

- *Arguments pour*

- Introduire le secret professionnel dans la Constitution et appuyer la création d'une Convention Européenne des avocats par le Conseil de l'Europe
- Étendre la protection du secret professionnel pour toutes les perquisitions dans les cabinets d'avocats quelque soit l'instigateur
- Interdire les écoutes directes des avocats et contrôler les recours indirects
- Concilier la protection de la personne détentrice du secret et la protection du document contenant le secret

- **Le niveau de rétribution de l'avocat pour les missions d'AJ, qui n'est actuellement pas rentable**

- *Arguments pour*

- Tout justiciable doit pouvoir se faire assister par les meilleurs confrères en leur domaine
- Le résultat se traduit par le refus de certain dossiers à la rétribution trop basse, dans le cas contraire certains travaillent à perte
- Il faut le système dans son ensemble : envisager une hausse de l'indemnisation et imposer un barème de rémunération aux assurances de protections juridiques
- L'aide juridique doit être un devoir d'utilité publique

- **L'accès au juge pour le justiciable** *(ne doit pas être conditionné par une médiation par algorithmes ; il existe trop de barrières)*

- *Arguments pour*

- Vouloir désengorger les juridictions en enfermant les procédures dans des délais excessivement brefs est inadmissible

- Les “raisons économiques” ne devraient pas justifier la difficulté d’avoir accès à un magistrat (audiences de procédures, requêtes,..)
- Le dialogue avec les magistrats doit être la clef de la résolution des difficultés
- *Point de vigilance*
 - La déshumanisation de l’institution judiciaire semble aller de pair avec le déclin du respect qu’elle inspire
- **La sous-représentation des minorités racisées**
 - *Arguments pour :*
 - Nous devons lutter pour l’égalité des chances
 - C’est un sujet très important et il mérite que le CNB y réfléchisse
 - *Argument contre :*
 - Cela relève du gouvernement et du législateur, et pas de la compétence du CNB
- **La liste des spécialisations et leur contenu**
 - *Arguments pour :*
 - Les intitulés sont vagues, trop larges, pas accessibles pour la plupart des clients
 - Il faut envisager de créer une spécialité "Praticien du processus collaboratif"
 - Les spécialisations actuelles ne correspondent pas ou plus à la réalité de la segmentation de la profession
 - Les spécialisations sont trop nombreuses : c’est davantage l’expérience qui justifie une spécialisation plutôt que la formation souvent déconnectée des réalités
 - Créer une spécialité de “généraliste”
- **Les avocats ne sont pas les défenseurs de la démocratie, cette dernière est réservée à la politique**
 - *Arguments pour*
 - Le rôles des avocats est d’être vigilants
- **La féminisation des professionnels de la justice (question de la parité)**
 - *Arguments pour :*
 - La féminisation de la profession est une réalité et un atout pour notre profession
 - Ce qui est anormal encore aujourd’hui c’est la différence de traitement au détriment des femmes : discrimination de rémunération, attitudes sexistes et les visions rétrogrades
 - *Points de vigilance :*

- Il faut garantir l'équilibre entre les sexes et ne pas tomber dans un excès de féminisation. Ce serait aussi néfaste que l'excès de masculinisation
 - La proposition est incompréhensible car la féminisation de la profession n'est ni un risque ni un pari
 - Les propos de cette question sont choquants
- **La place de l'avocat dans le monde économique et social doit être partout, pour tous et sur tous les territoires**
 - *Arguments pour*
 - La place des avocats doit donc être non seulement préservée, mais surtout développée et renforcée, en France comme à l'international
 - Il faut les avocats à réaliser des actes qui ne sont pas encore permis (ex : accorder la faculté d'apposer la formule exécutoire aux actes des avocats)
 - Les ordres locaux doivent être supprimés au profit d'un ordre national pour renforcer le statut et la crédibilité de la profession
 - Il faut créer une hiérarchie entre avocats pour encourager un phénomène de carrière
 - Investir à plein l'activité juridique et la structurer pour épargner aux justiciables les dangers d'une justice délabrée ou le déni remplace le droit.
 - *Points de vigilance*
 - C'est un problème politique auquel nous ne pouvons rien : cette question existe depuis longtemps déjà: quels sont les freins ?
- **Éthique et LegalTech** (*respecter le cloisonnement entre données, informations et demandes*)
 - **Droit et handicap** (*garantir l'accessibilité des solutions proposées par les avocats ; prendre davantage en considération les dossiers de discriminations*)
 - **L'État de droit, c'est tous les droits sans avoir à choisir lesquels défendre ou privilégier entre les uns et les autres**
 - **Le CNB et le contrôle des sites internet** (*dans un souci d'uniformisation et de jurisprudence*)
 - **La répercussion du coût des déplacements des activités de la profession d'avocat vers des pôles de compétence parfois très éloignés des cabinets**

- **La solidarité n'est plus au coeur du système social et génère des inégalités qui se traduisent par des injustices sociales**
- **La justice administrative et contradictoire**

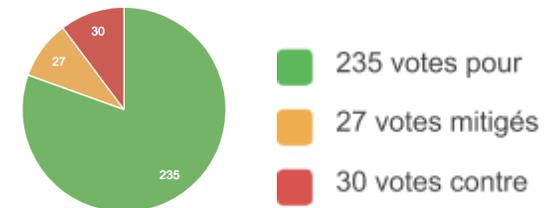
Section 2 : Quels avocats ?

Quels parcours professionnels ?

Propositions initiales du CNB

Accès à la profession

Soumettre la diversité des accès aux mêmes exigences



Arguments POUR

- **Propositions d'actions :**
 - Mettre en place une période de stage obligatoire :
 - pour les accès parallèles type article 98
 - pour les stages en juridiction
 - pour une durée du stage de 2 ans
 - Unifier la formation des magistrats et avocats
 - Baisser le nombre d'avocats, pour s'adapter à la baisse des tribunaux et contrer la paupérisation
 - Réduire voire supprimer les passerelles et obliger à un examen
 - Inscrire le CRFPA dans une cohérence d'ensemble

Arguments CONTRE

- **L'égalité de l'accès à la profession est une chimère** : les professionnels issus des classes populaires ne sont quasiment pas représentés
- Les professions qui refusent l'ouverture et la diversité meurent : l'exigence doit reposer sur la qualité et les compétences

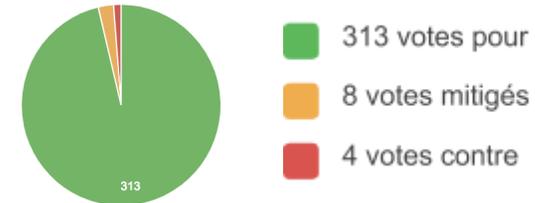
- avec la réforme Licence-Maîtrise-Doctorat, pour une meilleure articulation avec la formation
 - Mettre en place un cours de déontologie en M1
 - Relever sensiblement le niveau de l'examen ou le degré d'exigence pour l'entrée au CRFPA, pour garantir un niveau de connaissance suffisant et réduire la concurrence
 - Limiter l'accès au métier par une seule formation initiale assurée par une EDA
 - Faciliter la passerelle des avocats vers d'autres professions du droit
- Les candidats découvrent souvent trop tard la diversité d'exercice, de marché, de pratique et les réalités de la profession
 - L'accès doit être le même pour tous : même examen d'entrée et de sortie ; même formation et même culture déontologique

Points de vigilance

- La réponse dépend de ce que l'on attend de la profession : un fourre-tout des professions juridiques ou une profession spécifique de la défense
- La profession n'est pas à même d'absorber 2000 diplômés du CAPA par an

Formation initiale

Assurer une formation véritablement professionnelle



Arguments POUR

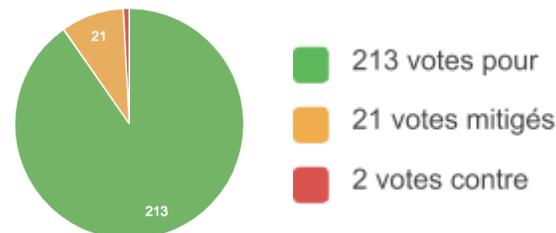
- **Propositions pour améliorer la formation initiale :**

- Valoriser la pratique (gestion de cabinet, détermination des horaires, management, communication, installation...), plutôt que les cours magistraux
- Généraliser les modules de spécialisation sous forme de simulation des contentieux
- Réétudier le découpage des stages (la durée du PPI est trop longue)
- Étudier et favoriser l'idée de l'alternance (les stages pratiques doivent ouvrir à des formations techniques indispensables pour s'adapter)
- Assurer aux élèves-avocats de barreaux plus éloignés des centres de formation un accès effectif à ces derniers
- Faire suivre cette formation de stages approfondis en cabinet
- Donner aux élèves-avocats la possibilité de noter leurs formateurs
- Allonger le délai de formation, actuellement trop court
- Proposer des cours sur le recours à la médiation, les tribunaux nationaux étant engorgés
- Remettre la procédure civile au coeur de la formation
- Former efficacement les avocats avec des cours de gestion comptable et financière sur le modèle des écoles de commerce
- Instaurer un tronc commun avec les magistrats, de plusieurs mois.
- Arrêter de modifier constamment les modalités de la formation initiale
- Garantir une rémunération suffisante de l'élève avocat et inscrire dans le règlement du Barreau la révision annuelle du montant minimal en première année et son évolution
- Créer une Commission Collaboration Paritaire composée de collaborateurs et de collaborants ayant pour objet la

- gestion de litiges opposant les parties au contrat de collaboration
 - Obliger à motiver la rupture du contrat de collaboration et adresser la lettre de rupture motivée à la Commission Paritaire
 - Mettre en place d'un contrat-type de collaboration réservé aux 3 premières années d'exercice contenant des clauses contractuelles spécifiques (octroi d'un minimum de 47 jours par an à consacrer aux dossiers personnels, interdiction pour le collaborant de s'opposer à l'inscription du collaborateur aux formations dispensées par le Barreau et sur les listes de permanence)
 - Orienter la formation sur la déontologie, la connaissance des instances de la profession, la connaissance de soi, de l'environnement professionnel, la gestion et développement de la clientèle et du cabinet et la maîtrise du business plan, la maîtrise de l'art oratoire, l'organisation du travail
 - Répartir les cours de la matière de spécialisation choisie sur toute la durée de la formation
 - Repenser le mode de financement des écoles d'avocats pour l'enrichir et leur donner plus de moyens pédagogiques
 - Réhausser le niveau d'excellence de l'entrée aux CRFPA
- **La formation actuelle est insatisfaisante :**
 - Les spécialisations sont déjà choisies et sanctionnées par un M2 quand on arrive à l'école d'avocats
 - La formation initiale est très insuffisante et le niveau des nouveaux avocats est trop faible, (cela crée une situation inconfortable vis-à-vis des autres professionnels du droit (magistrats, notaires, etc.)
 - Il existe des lacunes procédurales : l'EFB doit être orientée vers les thématiques de la procédure et exiger des élèves qu'ils apprennent leurs codes de procédure
 - Elle ne permet pas de préparer la diversité des modes d'exercices (selon que l'on crée son cabinet, que l'on est salarié, etc.)
 - La formation crée des techniciens du droit alors qu'elle devrait créer des humanistes au service de la paix sociale et du respect du contrat social
 - C'est le cabinet qui forme l'avocat et sa pratique : le "*bar exam*" à l'américaine qui permet d'exercer le métier de juriste opérationnel n'est pas pour demain

Formation continue et spécialisation

Adapter les compétences et les qualifications aux besoins de droit



Arguments POUR

- **Sur la formation continue :**

- C'est un moyen de faire de l'avocat l'acteur incontournable du conseil juridique, face aux LegalTechs
- Elle doit s'étendre à certains domaines, à savoir :
 - Techniques de gestion de l'entreprise
 - Diffusion de la culture digitale au sein de la profession
 - Connaissances en psychologie
- La formation continue doit s'insérer dans le continuum de la formation initiale durant les 4 premières années de barre, avec 2 parcours :
 - Parcours créateur de cabinet
 - Parcours collaborateur
- Les avocats devraient pouvoir partager avec les acteurs professionnels qui interviennent dans leurs domaines d'activité
- Le CNB tue la formation continue en exigeant de donner son blanc-seing avant la formation à son organisateur pour que les avocats puissent la valider

- **Sur la formation spécialisée :**

- Il faut ouvrir la spécialisation à plus de confrères
- La spécialisation est indispensable
- Il faut revoir les critères de spécialisation, qui ne correspondent pas au développement de la clientèle d'un

avocat qui souhaite se spécialiser

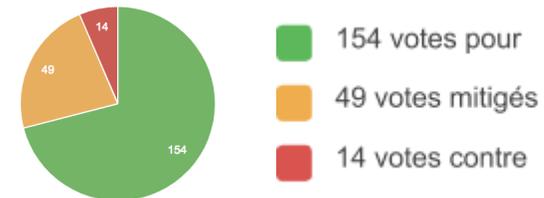
- La spécialisation n'est pas lisible pour les justiciables
- Il faut réglementer la notion d'activité dominante, qui tue la notion de spécialisation

● **Propositions d'actions :**

- Renforcer les relations entre les ordres et les ateliers régionaux de jurisprudence
- Permettre tous les 5 ans de faire le point sur sa pratique et envisager les évolutions possibles
- Instaurer une formation continue plus accessible via des formations en ligne et formations gratuites
- Adapter la formation continue à la réalité pour les avocats intervenant dans certaines niches qui ne sont même pas reconnues en tant que spécialités
- Trouver une solution de rapprochement avec l'Université pour palier au manque de diversité, au manque de sérieux, et au manque d'offres

Mobilités professionnelles

Accompagner les avocats dans leur parcours professionnel



Arguments POUR

- **Sur les formations :**
 - Des formations de gestion de projet ou d'entrepreneurs devraient être proposées
 - Développer des formations gratuites ou peu chères pour les premières années
 - Développer la pratique de la clause de mobilité

- **Autres propositions :**
 - Il faut favoriser les échanges entre les barreaux européens
 - Des passerelles avec les fonctions magistrats, notaires, médiateurs etc. devraient être permises et accessibles
 - Accompagner à la prévention des difficultés économiques des cabinets, à la reconversion professionnelle, à la transmission du cabinet, au départ à la retraite et à la prévention des risques psychosociaux, du harcèlement et de la discrimination
 - Créer une structure efficace permettant de

Arguments CONTRE

- Cela induit une réglementation supplémentaire
- Cela aura un coût, supporté par les cotisations
- Assouplir le contrôle ordinal sur les modalités d'exercice (comme au Royaume-Uni)

rapprocher des confrères

Points de vigilance

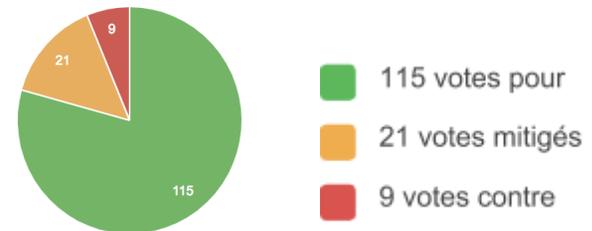
- L'accompagnement peut se faire aussi hors profession : communication, management, etc.

Quels modèles économiques ?

Propositions initiales du CNB

Stratégie de cabinet

Intégrer les dimensions économiques du cabinet

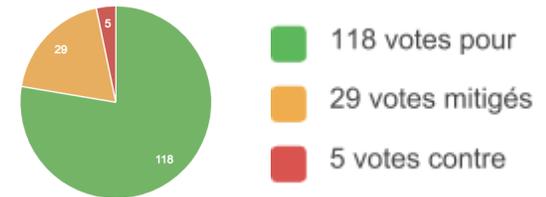


Arguments POUR

- **Propositions d'actions :**
 - Sensibiliser nos partenaires (clients, magistrats, journalistes) à cette dimension économique
 - Amener les avocats à s'interroger sur l'avenir de leur structure professionnelle
 - Étendre les zones franches à des quartiers populaires plus larges sur tous les territoires pour plus de facilité d'installation
 - Mettre en place des stratégies économiques de regroupement de confrères en fonction de données de marché précises
 - Faire des avocats des chefs d'entreprise
- **Cette proposition est importante car :**
 - Il ne suffit pas de gérer en bon père de famille : dans le système actuel, il faut davantage
 - Il faut réfléchir à la structuration à venir de nos cabinets : le modèle économique n'est pas pérenne en raison de l'exercice pyramidal
 - La force d'un cabinet pour les clients tient aussi au nombre d'avocats qu'il regroupe

Gestion au quotidien du cabinet

Évaluer les risques et les opportunités du marché



Arguments POUR

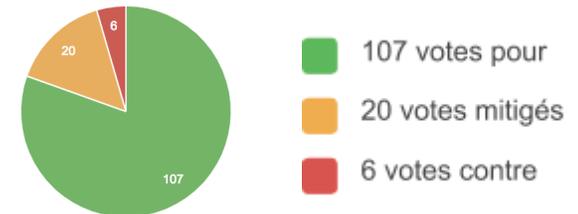
- La sollicitation personnalisée est prévue dans le RIN
- Ordre national unique

Points de vigilance

- La notion de marché est gênante : elle renvoie à des notions incompatibles avec plusieurs termes de notre serment : il faut plutôt parler de l'avenir du secteur d'activité ou de la spécialisation

Modes d'exercice

Adapter l'exercice professionnel à ses attentes



Arguments POUR

- Il faut unifier le tarif d'ouverture d'un cabinet secondaire au niveau national
- Les avocats doivent pouvoir exercer selon différents modes d'exercices

Arguments CONTRE

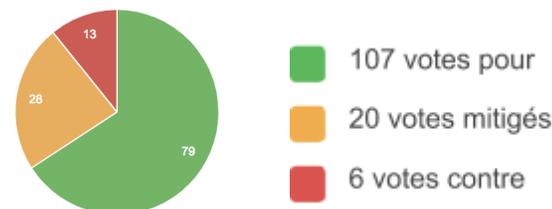
- L'avocat est libre et indépendant, il adapte son exercice comme il entend

Point de vigilance

- La formulation est large et ne précise pas les moyens mis en oeuvre pour parvenir à l'objectif

Structures d'exercice

Choisir une structure d'exercice aux besoins du marché



Arguments POUR

- Le CNB doit procéder à un audit des différentes structures d'exercice avec leurs domaines de compétences
- Il faut favoriser la complémentarité plutôt que la concurrence entre les structures pouvant conduire certains confrères à une baisse significative de leurs chiffres d'affaires voire à la cessation de leurs activités
- Il faudrait apporter une aide quant au choix des structures

Arguments CONTRE

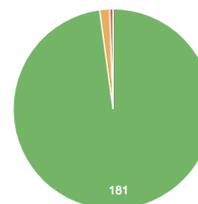
- **Il ne faut pas parler de marché :**
 - Il faut être indépendant du marché
 - Le marché est implacable et non éthique
 - Il faut parler de "besoin de la profession et de l'avocat"
- Si cette thématique porte sur la possibilité d'exercer en qualité de salarié d'une entreprise, alors non

Quels enjeux sociaux ?

Propositions initiales du CNB

Solidarité, prévoyance, protection sociale

Garantir une effective protection sociale, quel que soit le mode d'exercice professionnel

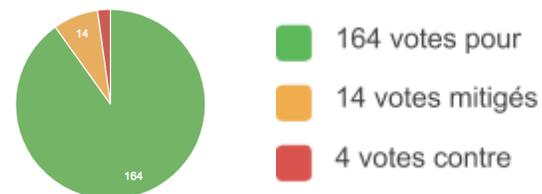


Arguments POUR

- Il est nécessaire que le CNB s'implique dans la réforme des retraites en cours de préparation
- La question de la solidarité doit se poser concernant l'interruption brutale des collaborations : l'assurance collaboration est incomplète
- Pour cela, il faut payer des cotisations

Retraite

Concilier les droits acquis et les réformes à venir



Arguments POUR

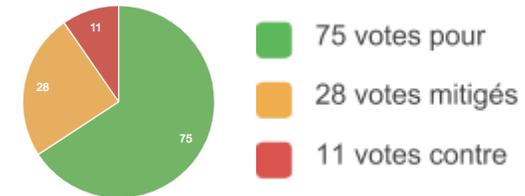
- **La retraite des avocats est trop faible :**
 - Le montant de la retraite des avocats est plus faible que les fonctionnaires et que le secteur privé, alors que le régime est excédentaire et finance d'autres caisses déficitaires
 - Le régime va disparaître et les droits de base seront bien moindres qu'actuellement

Points de vigilance

- Il ne faut pas égratigner les retraites

Diversité, égalité et discriminations

Assurer l'égalité des chances entre les avocats dans leur exercice professionnel



Arguments POUR

- Cet idéal est théorique mais souhaitable
- **Propositions d'actions :**
 - Travailler en collaboration avec les lycées pour favoriser une plus grande représentation des classes populaires dans la profession
 - Désigner des référents discrimination/sexisme dans chaque barreau
 - Instaurer un numéro d'appel spécialisé propre à la profession
 - Réévaluer la gratification minimale des élèves avocats

Arguments CONTRE

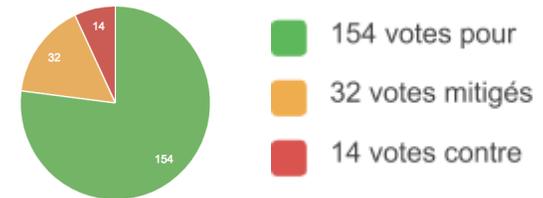
- Dans une profession libérale, il y aura toujours des inégalités du fait de personnes plus dégourdies ou investies que d'autres

Points de vigilance

- **Attention aux dérives :**
 - Ne pas dérapier dans l'égalitarisme
 - Ne pas se substituer aux pouvoirs publics
 - Ne pas entraver l'entreprise avocat
- Quels sont les moyens mis en oeuvre pour y parvenir ?

Équilibre vie professionnelle et vie personnelle

Permettre un équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle



Arguments POUR

- La question se pose d'autant plus que la profession s'est féminisée
- **Pour un meilleur équilibre, il faudrait :**
 - Faire évoluer les mentalités via les formations au management
 - Exploiter les moyens numériques pour permettre une meilleure organisation du temps de travail

Arguments CONTRE

- Il s'agit avant tout un choix conduit par des considérations pécuniaires et personnelles

Points de vigilance

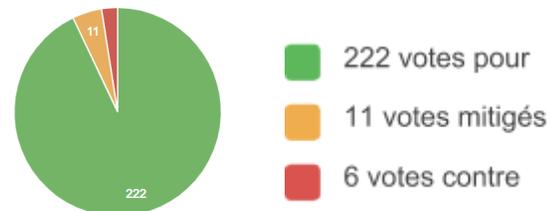
- Ce chantier est difficile à aborder, car lié à notre façon intime de travailler et à la reconnaissance que l'on en tire

Quelles perspectives pour la profession ?

Propositions initiales du CNB

Unité de la profession, représentation et influence

Consolider ou construire l'unité pour assurer l'influence de la profession



Arguments POUR

- **Sur la situation actuelle :**
 - La profession n'est pas écoutée par les pouvoirs publics : il faut consolider l'unité pour qu'elle parle d'une même voix
 - Il existe une concurrence entre le CNB et le barreau de Paris
 - La profession n'a pas d'unité, donc de visibilité lors des mouvements de grève, contrairement aux notaires
- **Propositions de mesures pour consolider l'unité de la profession :**
 - Prévoir des représentants des élèves-avocats dans les instances, notamment le CNB
 - Décloisonner les barreaux via une plateforme d'échanges
 - Innover pour recentrer l'avocat au coeur du marché du droit

Arguments CONTRE

- Au vu de l'inefficacité de cette représentation, il faut plutôt la supprimer pour ne conserver que les ordres
- Il faut veiller à ne pas fondre les Barreaux, garants du maillage territorial, en un seul Ordre national
- La profession d'avocat est trop riche pour n'être représentée que par un seul et unique organe

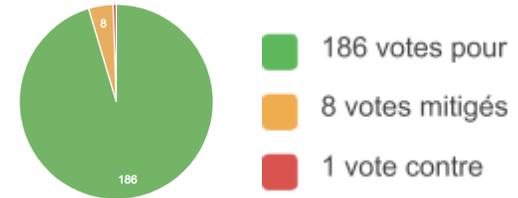
- Développer l'interprofessionnalité et les partenariats avec les autres professions réglementées
- **Propositions de mesures pour améliorer la représentation :**
 - Fusionner toutes les instances dans une instance nationale unique et réaffecter les cotisations économisées dans une formation continue
 - Instaurer un Ordre National de la profession
 - Créer un seul organe, regroupant les autres, seul interlocuteur des pouvoirs publics
 - Supprimer les Ordres locaux au profit d'Ordres régionaux

Points de vigilance

- Le système actuel est déjà satisfaisant : barreau de Paris, conférence des bâtonniers et CNB
- Actuellement, le CNB regroupe barreaux, bâtonniers, et syndicats : une instance qui ne représenterait qu'une de ses composantes ne serait pas légitime
- Construire l'unité n'est pas créer un ordre national
- Les ordres locaux doivent être maintenus pour ne pas déshumaniser encore davantage notre profession dont la solidarité se délite

Indépendance de l'avocat

Garantir l'indépendance dans la diversité des exercices professionnels de l'avocat



Arguments POUR

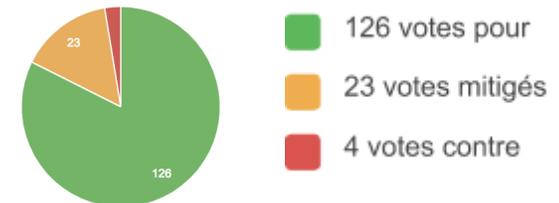
- **Moyens de garantir cette indépendance :**
 - La garantie passe par l'autorégulation
 - Rejeter le projet d'avocat en entreprise
 - L'avocat devrait pouvoir, sans se sentir en danger économique, refuser un dossier pour des considérations personnelles
- **Sur la situation actuelle :**
 - Cette indépendance attire convoitise et jalousie, elle est donc régulièrement remise en cause
 - La protection de l'indépendance est une priorité alors que nous glissons vers un modèle anglo-saxon

Points de vigilance

- Il faut d'accepter une indemnisation trop faible au titre de l'aide juridictionnelle ou des protections juridiques

Régulation : contrôle, discipline, services aux avocats

Assurer une auto-régulation de la profession et proposer des services adaptés dans leur quotidien professionnel



Arguments POUR

- **Arguments favorables à l'auto-régulation :**
 - C'est le seul moyen de garantir l'indépendance des avocats
- **Sur les services dans leur quotidien professionnel :**
 - Il faut développer des services au niveau national pour l'ensemble des avocats (exemple : un cloud)
 - Mettre en place des parkings pour l'ensemble des avocats et pas seulement pour les membres du Barreau
- Il faut envisager la possibilité de saisir le bâtonnier d'un autre barreau, pour éviter le copinage et répondre à la défiance
- Beaucoup de confrères se sentent abandonnés à leur sort dans leur cabinet en difficulté
- Il faut simplifier et clarifier la procédure disciplinaire

Arguments CONTRE

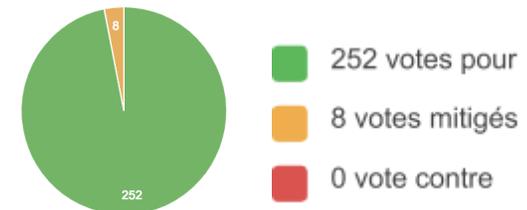
- **Arguments défavorables à l'auto-régulation :**
 - L'autorégulation soulève des conflits d'intérêts qui nuisent aux clients, au public, à l'accès à la justice et aux avocats

Points de vigilance

- C'est déjà le cas avec le fonctionnement des Ordres et des Conseils de discipline
- Les conseils disciplinaires jugent de la personnalité en fonctions des inimitiés avec les avocats examinés, plutôt que sur les faits en cause ; et les CSM sont jugés très laxistes

Rôle et respect de l'avocat dans le système judiciaire

Accéder aux lieux de justice et considérer le rôle de l'avocat



Arguments POUR

- **Sur la situation actuelle :**
 - Les avocats sont considérés comme des visiteurs importuns dans les palais de justice
 - Les dérives des magistrats sont encouragées par une absence de réponse de la profession
 - Les magistrats et greffiers sont souvent agressifs et rendent difficile le débat judiciaire
 - Il n'est pas acceptable qu'un président d'audience puisse être juge de la légitimité d'une cause de refus de répondre à une commission d'audience, comme ça a été le cas pour Berton
 - L'utilisation de cages en verre pour présenter les prévenus n'est pas acceptable
- **Propositions d'actions :**
 - Les avocats doivent être représentatifs de leur profession dans leur apparence extérieure et la qualité de leur travail
 - Il faut renforcer la fonction des avocats
 - C'est le rôle des avocats que de se faire respecter

- Le rôle de l'avocat doit être inscrit dans la Constitution

Nouvelles propositions des contributeurs

Quels avocats ?

1. Sur la profession d'avocat en général et leurs fonctions

- **Réformer la profession d'avocat en recensant les difficultés et en proposant des solutions**
 - *Arguments pour*
 - Il faut investir massivement dans la transformation digitale
 - Il faut développer le recours à la visioconférence
 - Une tarification a minima des prestations est nécessaire pour que le justiciable accepte et comprenne les honoraires
 - La dignité de la profession est aujourd'hui en danger
 - Les avocats devraient pouvoir louer à la demande un lieu de réception clientèle, plutôt que d'avoir un local
 - Il faut aider à la reconversion professionnelle
 - Les structures de prévoyance et mutualisation (CARPA, CNB) doivent être aidées dans leur rôle
 - Les avocats sont mal armés contre les choix politiques et économiques faits à leur détriment
 - *Points de vigilance*
 - C'est le corporatisme des avocats qui est devenu leur ennemi : pour contrer la difficulté financière, il faudrait pouvoir élargir le champ d'action
 - Les problèmes des avocats sont très divers selon le lieu d'exercice et leur spécialité
 - Il faut axer les efforts sur la déontologie qui est une valeur ajoutée, le secret professionnel en soutenant qu'elle doit être une valeur constitutionnelle et en rappelant l'indépendance des avocats (contrairement aux experts comptables)

- **Laisser la liberté pour les avocats de pouvoir être apporteur d'affaires**

- *Arguments pour*

- L'avocat doit pouvoir entreprendre toutes les activités compatibles avec son serment
- L'interdiction du partage d'honoraires au sein d'un groupement est pénalisante

- *Arguments contre*

- Cela revient à paupériser la profession, lui faire perdre son indépendance et donc risquer des dérapages
- Certains le font déjà informellement et gratuitement
- Cela ne relève pas de la profession d'avocat mais d'une profession commerciale

- *Points de vigilance*

- À condition que cela reste une activité accessoire et toujours dans l'intérêt du client
- Oui, mais avec des conditions strictes, car l'indépendance de l'apporté est en cause
- Il faut surtout veiller à ce que l'avocat ne se fasse pas apporter d'affaires par un tiers non-avocat

- **Créer un statut d'avocat en entreprise, encadré et régulé pour garantir les principes de la profession**

- *Arguments pour*

- Les entreprises sont une mine d'activité pour les Avocats Conseils
- Il est possible de concilier les impératifs déontologiques avec un emploi salarié
- Réinvestir l'entreprise et les lieux où les acteurs économiques ont besoin des avocats et du droit
- Ce statut existe dans les autres pays européens

- *Arguments contre*

- Un tel statut risque de créer deux catégories d'avocats
- Cette question a déjà été assez débattue
- L'indépendance en entreprise sera toujours une illusion : l'économie de marché prime ; or l'indépendance est indispensable à la profession et fait partie du serment
- Intérêt des lobbys pour faire des montages illégaux secrets (car secret professionnel exigé)

- *Points de vigilance*

- Le risque pour l'indépendance est le même qu'un avocat qui facture plus de 50% de son CA à un même client

- **Communiquer davantage sur le rôle des avocats**

- *Arguments pour*

- La communication du CNB devrait être une des premières mesures pour l'avenir de la profession

- Les cotisations au CNB devraient servir à financer cette communication
- Avoir recours à un avocat doit redevenir un réflexe
- **Le périmètre du droit : défendre les prérogatives des avocats face aux autres professions du droit**
 - *Arguments pour*
 - Les plateformes de conciliation gérées par les banques et assurances ne peuvent garantir la protection du droit, seuls les avocats devraient pouvoir y avoir recours
 - Cela est important face aux LegalTechs, auto-entrepreneurs, etc.
 - Il faut garantir une information exacte sur l'état du droit positif
 - Le droit "nouveau" éloigne l'avocat du justiciable, car ce dernier croit pouvoir faire ses procédures seul
 - Il faut proposer de nouveaux outils collaboratifs aux confrères
 - Il faut lutter contre les sociétés qui donnent des conseils juridiques de façon illégale et illégitime
 - Les moyens de lutte sont insuffisants : le Parquet doit poursuivre les contrevenants
 - Le champ d'action des avocats doit être élargi et fusionné avec les notaires
 - Certaines activités comme le conseil ou la rédaction d'actes doivent être réglementées pour ne pas subir de concurrence déloyale
 - Il faut défendre le pré-carré de la profession d'avocat face aux autres professions qui empiètent sur celui-ci (notaires, huissiers, etc.)
 - L'action du CNB et des ordres doit être renforcée pour faire respecter le périmètre du droit, notamment à l'égard des experts-comptables et comptables
 - *Arguments contre*
 - Les avocats doivent s'ouvrir à toutes les composantes du droit et ne pas s'isoler
 - Un champ de responsabilités identiques avec nos concurrents permettrait de nous battre avec intelligence
 - Il faut arrêter de se défendre, et attaquer
 - Le droit n'est pas là pour défendre les prérogatives des avocats, mais protéger les gens
 - Il faut être inventif pour repenser l'exercice et s'adapter, et pas dans une posture d'opposition
 - Les justiciables doivent être incités à avoir une assurance protection juridique pour éviter la paupérisation des avocats
 - *Points de vigilance*
 - Le conseil personnalisé doit être protégé, mais le développement des outils ne doit pas être freiné

- **Le statut de collaborateur**

- *Arguments pour*

- Les cabinets qui recrutent des collaborateurs doivent être formés en management et "humanité"
- Pour les petites structures, il faut un système de rétrocession d'honoraires fixes avec prime obligatoire par rapport au chiffre d'affaire apporté par le collaborateur
- Le contrat de collaboration libérale doit respecter la transmission du savoir et de la pratique
- Les collaborateurs sont souvent contraints de vivre sous les minimas sociaux ou à sacrifier leur vie privée
- Il faudrait prévoir une demi-journée par semaine dédiée au développement de la clientèle personnelle
- Beaucoup de cabinets ne jouent pas le jeu de la collaboration libérale
- Le problème de l'exploitation du collaborateur persistera tant que les barreaux seront contrôlés par les associés des cabinets juridiques ; il y a conflit d'intérêts
- Veiller au respect strict du statut de collaborateur
- Transposer le statut de collaborateur à la profession d'avocat

- *Points de vigilance*

- L'employeur n'a pas toujours de gros moyens à l'embauche : il faut ne faut pas trop grossir le statut de collaborateur
- Le problème n'est pas le statut du collaborateur, mais l'employeur et son respect des principes du RIN :
 - Il faut multiplier les sanctions à l'égard des cabinets et les requalifications en contrat de travail
 - Il faut réformer le statut de la collaboration et celui de la formation et de l'accès à la profession par la reconnaissance de leurs pairs

- **Le respect de la parole de l'avocat par les juges** (*mise de côté car l'avocat n'est pas tenu de respecter la vérité des faits*)

- *Argument contre*

- Il n'existe pas de vérité absolue que l'on pourrait définir

- **Se rendre davantage visibles sur les compétences de conseil et médiateur**

- *Arguments pour*

- Le CNB devrait lancer une campagne de communication
- Les procès sont souvent frustrants : il faut ouvrir les portes de nouveaux horizons
- Ouvrir la possibilité aux avocats ayant une grande ancienneté de devenir médiateurs sans coût

- **Mettre en place une grande profession du droit**
 - *Argument contre :*
 - L'unification est nécessaire, mais tous les métiers ont leurs particularités et leurs exigences
- **Supprimer l'incompatibilité d'exercice de la profession d'avocat avec tout autre emploi salarié autre qu'avocat salarié** (*aider l'installation des jeunes confrères et le développement des confrères en difficulté*)
- **Favoriser l'interprofessionnalité, via la création de réseaux de professionnels de secteurs d'activités différents**
- **Travailler sur l'autoévaluation des cabinets**
- **Offrir une place aux avocats au sein des CCI**
- **Instaurer via le CNB une assurance perte de collaboration au niveau national**
- **Instaurer une égalité totale entre les avocats : suppression du favoritisme et des passe-droits**

2. Sur les procédures liées à la profession

- **Réformer la procédure d'appel**
 - *Arguments pour*
 - Il faut modifier le système RPVA pour le rendre compatible avec les obligations des textes du CPC
 - Il faut être intraitable concernant le maintien de l'exigence du double degré de juridiction
 - Il faut rétablir un véritable accès au juge pour le justiciable
 - La nouvelle procédure d'appel entraîne des pertes de droit pour les clients, mal indemnisés
 - Il faut s'inspirer du système Télérecours
- **Augmenter les droits de l'Avocat auxiliaire du Service Public de la Justice** (*accès aux données du client, circulation*)
 - *Arguments pour*
 - Les avocats ne sont pas officiers ministériels et sont traités comme des justiciables
 - *Argument contre*
 - Il faut être protégés dans nos fonctions en raison de celles-ci, pas selon le statut

- **Mettre à jour le RPVA pour effectuer les actes de procédures dans l'ensemble des chambres sociales des Cours d'appel**
 - *Arguments pour*
 - Le CNB travaille sur des améliorations de la RPVA
 - Cela va dans le sens de la numérisation actuellement prônée
 - Le RPVA contient des failles trop importantes

- **Mettre en place des outils pour garantir le respect au RGPD des cabinets**
 - *Arguments pour*
 - Le CNB doit fournir à tous les outils clés en main
 - Le cabinet doit recevoir des gages de conformité de la part des fournisseurs de logiciels métiers

- **Répartir les dossiers sous AJ attribués par le BAJ en fonction de la spécialisation/des compétences**
 - *Arguments pour*
 - Au barreau de Lyon, la distribution se fait par matière
 - C'est ce qui se fait normalement partout
 - *Arguments contre*
 - Ce n'est pas au BAJ d'attribuer les missions d'AJ mais au Bâtonnier

- **N'indemniser les victimes au pénal que devant la juridiction civile**
 - *Argument pour*
 - Les discussions concernant l'indemnisation peuvent nécessiter un temps plus long que celui de la justice pénale
 - *Argument contre*
 - Une procédure civile est plus chère pour la victime et souvent pas nécessaire dans les "petits" dossiers

- **Mettre fin à la postulation forcée**
 - *Argument pour*
 - Les postulants, comme les ex-avoués, ne remplissent pas leurs obligations
 - *Arguments contre*
 - Les postulants ont une vraie valeur ajoutée sur place, ils garantissent la proximité
 - Il ne faut pas tout numériser et tout spécialiser

- Cela accentuerait la difficulté pour les justiciables les plus modestes d'accéder à l'avocat
- La fin de la postulation serait la fin du maillage territorial et laisserait les justiciables ordinaires sans défenseur
- **Mettre en place une CARPA nationale**
 - *Points de vigilance*
 - Les CARPA coûtent souvent plus qu'elles ne rapportent, du fait de la faiblesse des taux d'intérêts : cela rend nécessaires les regroupements
 - Les CARPA doivent professionnaliser leurs moyens de contrôle pour garantir la sécurité des managements de fonds des avocats
- **Mutualiser les outils digitaux et d'intelligence artificielle pour un financement par le CNB et les Barreaux**
 - *Arguments pour*
 - Le CNB doit utiliser son poids pour faire évoluer rapidement les pratiques
 - *Arguments contre*
 - Il ne faut pas déshumaniser la justice
 - Les petits cabinets ne pourront pas lutter contre le digital et seront relégués aux affaires secondaires
 - Il faut plutôt autoriser l'ouverture du capital des cabinets à des partenaires financiers privés
 - *Points de vigilance*
 - La mutualisation n'est qu'une tentative de lutter contre une concurrence qui viendra de l'extérieur de la profession
- **Rendre obligatoire le ministère d'avocat devant toutes les juridictions quelque soit l'enjeu financier**
 - *Arguments pour*
 - Mieux informer les justiciables de leur droit à un un avocat ou une aide juridictionnelle
 - *Points de vigilance*
 - Appliquer le caractère obligatoire que dans certains domaines complexes et enjeux importants
- **Mettre fin aux monopoles de représentation au Conseil d'État et à la Cours de cassation**
 - *Arguments pour*
 - Fixer le coût de l'indemnisation pour évaluer le bilan coût/avantage
 - Cela permettrait de baisser le coût de la justice

- Ce monopole n'a plus lieu d'être et incompréhensible par le justiciable qui peut être dissuadé de faire valoir ses droits
- *Arguments contre*
 - Les missions ne sont pas les mêmes: l'avocat à la Cour de cassation contribue par ce monopole à désengorger la Cour et le Conseil en opérant un contrôle préalable
- *Points de vigilance*
 - Il serait plus juste de parler de spécialité plutôt que de monopole
- **Améliorer les garanties des PJ, pour rendre plus facile la défense des clients et faire faire des économies à l'État**
 - *Arguments pour*
 - L'AJ doit rester sous contrôle public et ne pas être privatisée via la généralisation des PJ
 - *Arguments contre*
 - Interdire à la PJ de conditionner la prise en charge des frais à une étude préalable du dossier lorsqu'un avocat est saisi
 - Rappeler et faire respecter le secret professionnel (le seul interlocuteur de l'avocat doit être le client, pas la PJ)
 - Interdire aux PJ de demander la copie de tous les actes de procédure
- **Développer le numérique pratique (logiciels d'aide au métier...)**
- **Adopter une réglementation des entités et axée sur les résultats**
- **Faciliter les procédures de plaintes par les clients, et renforcer la confiance du public dans ces procédures**
- **Donner accès aux avocats au serveur professionnel des documents du cadastre**
- **Déployer l'acte d'avocat en toutes matières**
- **Supprimer la condition de nationalité pour les Avocats**
- **Fusion des sites en une plateforme numérique unique pour faciliter les tâches administratives**
- **Rendre possible pour les avocats la plaidoirie à distance par un système de visioconférence**
- **Permettre à l'avocat de dire sur le RPVA s'il entend ou non plaider un dossier et donner à chaque avocat un temps de parole fixe de sorte à pouvoir prévoir la durée réelle des audiences**
- **Définir comme droit absolu le secret entre les avocats et leurs clients**
- **Simplifier le système numérique permettant la signature des actes et former les avocats à cet outil**
- **Autoriser les avocats qui n'ont pas une réelle utilité de la toque à opter pour un système numérique**
- **Simplifier la procédure disciplinaire**

3. Sur la représentation des avocats

- **Réduire le CNB à 40 membres élus au suffrage universel direct, sans distinction de collèges Paris/province**
 - *Argument contre*
 - La suppression des collèges risque d'aboutir à une institution parisienne
- **N'avoir qu'une instance nationale représentant la profession dans sa diversité**
 - *Argument pour*
 - Il est nécessaire d'être plus lisible vis-à-vis des pouvoirs publics
 - Cela est prioritaire
 - *Points de vigilance*
 - Il y a déjà le CNB pour cela, qui certes a besoin d'être réformé
 - Attention à la surreprésentation du Barreau de Paris
- **Mettre en place un plan d'action contre les réformes à venir (AJ / retraites)**
 - *Argument pour*
 - La seule participation aux commissions créées par les gouvernements ne permet pas de peser sur le débat
- **Repenser le rôle des Ordres des Avocats, trop soumis aux conflits d'intérêts**
 - *Arguments pour*
 - L'autorité réglementaire doit être indépendante de l'État ainsi que de l'industrie réglementée
 - Le pouvoir disciplinaire doit être conféré à un juge professionnel extérieur
 - Une réforme de la procédure disciplinaire est nécessaire
 - *Arguments contre*
 - Il faut au contraire réformer l'autorégulation pour la rendre irréprochable
 - Une profession avec un système de régulation externe perdrait de son indépendance
 - Dépossédés de la discipline, les bâtonniers et ordres n'auraient qu'un rôle administratif
- **Prévoir un tirage au sort l'élection des membres du CNB**
 - *Arguments contre*
 - Toute instance élue doit être fondée sur le volontariat

- **Supprimer les juridictions administratives pour n'avoir qu'un seul ordre de juridiction**
- **Unifier les règles de fonctionnement des barreaux, qui manquent de transparence**
- **Permettre aux avocats de s'inscrire dans plusieurs barreaux**
- **Désigner un seul bâtonnier pour l'ensemble des barreaux d'une Cour d'Appel**
- **Prévoir un scrutin par circonscription pour l'élection des membres du CNB**
- **Rapprocher les avocats de leurs élus**
- **Tirer au sort les membres des différents barreaux**

4. Sur l'aide juridictionnelle

- **Les structures dédiées (pour les missions relevant de l'aide juridictionnelle)**
 - *Arguments pour*
 - Cette thématique est prioritaire car il en va de l'avenir de la profession
 - Les contrats pour les missions de l'AJ sont en contradiction avec le serment d'avocat et l'indépendance
 - *Arguments contre*
 - Il faut maintenir la liberté de choix de l'avocat
 - Certains confrères ont besoin de ces missions pour vivre
 - Le système actuel fonctionne, il ne faut pas le changer
 - Les expérimentations qui en ont été faites n'ont pas été concluantes
 - Ce monopole fera disparaître les des cabinets, et les justiciables relevant de l'AJ n'auront plus d'avocat
 - *Points de vigilance :*
 - Oui à ces structures si l'accès au droit des citoyens est facilité
 - Les barreaux doivent organiser et salarier des avocats pour les missions d'aide juridictionnelle, mais pas les sociétés morales d'économie mixte

5. Sur le plan financier (revenus, honoraires, charges)

- **Réformer la taxation des honoraires pour que les avocats recouvrent directement les honoraires impayés après simple information du bâtonnier**

- *Argument pour*
 - Aujourd'hui les délais d'instruction sont trop longs
 - On doit pouvoir se passer du Bâtonnier s'il existe une convention d'honoraires (dans ce cas, utiliser la procédure de requête en injonction de payer, plus simple et rapide)
- *Argument contre*
 - Les demandes de taxation doivent rester du ressort des bâtonniers
- **Alléger la TVA pour les prestations d'avocat**
 - *Arguments pour*
 - Un crédit d'impôt pourrait être mis en place pour les particuliers, pour renforcer l'équité avec les entreprises
 - Le justiciable a l'impression que les honoraires sont trop élevés en cas de représentation obligatoire
 - La TVA élevée crée une inégalité entre entreprises et particuliers
 - Aucune récupération de la TVA possible
 - Baisser le taux de TVA sur les dossiers éligibles à l'aide juridictionnelle
- **Alléger les charges des avocats en contrepartie de leur participation à la mission de service public de la justice**
 - *Arguments pour*
 - De même pour le paiement des missions au titre de l'aide juridictionnelle
 - Depuis 30 ans, les charges payées par les avocats ont beaucoup augmenté
 - Le CARPA est une cotisation inégalitaire selon les barreaux
 - *Argument contre*
 - Ces cotisations constituent une rémunération différée dans notre intérêt (maladie, retraite...)
- **Autoriser l'ouverture du capital des sociétés d'avocats aux capitaux privés**
 - *Argument pour*
 - Toutes les sociétés innovantes sont dopées par des capitaux extérieurs : il faut améliorer la compétitivité des avocats face aux LegalTechs et à la justice dématérialisée
 - *Argument contre*
 - C'est déjà le cas à hauteur de 25%
- **Fluidifier et faciliter les revenus des avocats**

- *Argument pour*
 - Il est anormal que les avocats soient plus taxés que leurs concurrents (LegalTech...)
 - Rendre le prélèvement de l'IR et de la TVA contemporains des recettes (imposition sur la base de la déclaration mensuelle de TVA)
- *Arguments contre*
 - Il existe des cadres juridiques (SEL, versements provisionnels, etc.) qui répondent déjà toutes les questions
- **Autoriser les avocats à avoir une autre activité salariée, afin de boucler leurs fins de mois**
 - *Argument contre*
 - Le salariat est contraire au principe d'indépendance
- **Fixer les cotisations à l'ordre en fonction du revenu annuel**
 - *Argument pour*
 - La cotisation proportionnelle devrait être généralisée pour une profession plus juste et solidaire
 - *Argument contre*
 - C'est déjà le cas pour certains barreaux dotés d'une cotisation proportionnelle
- **Mettre un terme à la concurrence déloyale dans les marchés publics, qui donne lieu à un abaissement de tarifs**
- **Réfléchir au pacte de Quota Litis (en particulier pour les avocats mandataires en transactions immobilières et les avocats mandataires sportifs)**
- **Précarisation de la profession au profit des gros cabinets qui embauchent à bas coûts**
- **Encadrer les honoraires avec une partie variable et une partie fixe (semblable aux notaires)**
- **Supprimer le CNBF dont les retraites sont minables**
- **Conserver le principe d'une retraite de base égale et la revoir à la hausse**
- **Réformer l'article 700 CPC : les frais de procédures devraient être assumés à la charge de la partie qui succombe**
(frais réellement engagés par l'adversaire et avec un plafond fixé par le CNB)
- **Fixer un tarif minimal pour chaque acte d'avocat**
- **Revaloriser la rétrocession d'honoraires pour les jeunes avocats en cabinet**
- **Unifier au niveau national le prix d'ouverture d'un nouveau cabinet**

6. Sur l'examen d'entrée

- **Instaurer un numerus clausus dans la profession / contrôler l'accès via un concours**
 - *Arguments pour*
 - Nous sommes trop nombreux, il est difficile de se faire une place
 - Il faut ajouter à ce numerus clausus la réalisation d'un stage exclusivement professionnel
 - Sans filtre à l'entrée, le métier va se paupériser, et mener à confondre les intérêts des clients et les siens
 - En 10 ans l'effectif de la profession a cru de 37% ; et 1/3 des avocats vivent sous le SMIC, entraînant un nivellement par le bas et acceptation de conditions intolérables pour pouvoir exercer
 - *Arguments contre*
 - Il existe des déserts juridiques en France, cela dépend des barreaux
 - Le concours a montré ses limites en médecine
 - Le numerus clausus favorise les classes aisées
 - Beaucoup d'avocats sont formés et quittent la profession rapidement : le vrai problème est là
 - La France fait partie des pays de l'UE qui comptent le moins d'avocats par habitant et un taux de croissance dans la moyenne
 - *Points de vigilance*
 - Il y a trop d'avocats car trop peu de départ en retraite des avocats, qui exercent tard
 - Les notes sont déjà volontaires jugées à la baisse pour contrôler l'effectif
- **Confier l'examen d'entrée à une entité commune plutôt qu'aux universités**
 - *Arguments pour*
 - Il faut ouvrir à d'autres profils (gestion-finance ; informatique...)
 - Les modalités d'examen doivent être revues, la profession se prive de très bons éléments
 - L'école ne donne pas de connaissances pratiques, il faut plutôt un stage de 3 ans après le Bac+5, qui serait validé par le Conseil de l'ordre
 - *Arguments contre*
 - Ce n'est pas comme ça qu'on va ouvrir et dynamiser la profession
- **Donner la présidence du jury de l'examen d'entrée dans la profession à un avocat**
- **Donner une seconde chance aux élèves-avocats qui ont échoués une première fois leur CAPA**

7. Sur la formation des avocats

- **Prendre davantage en compte l'avis des étudiants en droit concernant la formation des futurs avocats**
 - *Arguments pour*
 - Les élèves-avocats permettent de mettre en évidence les difficultés des premières années d'exercice
 - *Arguments contre*
 - L'étudiant n'a pas encore commencé à exercer, c'est l'avis des jeunes confrères qu'il faut recueillir
 - Les étudiants veulent privilégier la pratique mais leurs connaissances juridiques régressent
 - *Propositions pour améliorer la formation*
 - La formation est beaucoup trop longue et éloignée de la pratique professionnelle
 - Les formateurs ne sont pas formés à la formation
 - Les modes amiables doivent être davantage enseignés car ils deviennent incontournables
- **Former les avocats aux modes alternatifs de règlement des conflits**
 - *Argument pour*
 - La médiation doit faire partie de la formation
 - *Arguments contre*
 - Ces modes de règlement sont plus chers, car ils demandent plus de temps
 - *Points de vigilance*
 - Les modes extrajudiciaires de règlement des différends sont, du point de vue de l'État, une manière gestionnaire de diminuer le contentieux
 - L'acte d'avocat devrait avoir force exécutoire, pour ne pas avoir à saisir un juge ensuite
- **Supprimer les passerelles vers la profession d'avocat**
 - *Argument pour*
 - Les passerelles donnent de faux espoirs, ne permettent pas une formation adaptée
 - Les passerelles éveillent le soupçon que la profession verrouille son accès
 - Le seul accès à la profession doit être un examen CRFPA + école + CAPA
 - Le cursus doit être uniformisé pour tous
 - Il faut supprimer les privilèges pour les politiques
 - Il faut supprimer l'article 97 et intégrer une large jurisprudence sous l'article 98

- *Argument contre*
 - Les expériences précédentes ont une valeur ajoutée dans le métier d'avocat ensuite
 - Les passerelles intègrent des professionnels aguerris dans des domaines précis et s'en priver réduirait le champ de compétences
 - Ces passerelles doivent être repensées, mais pas supprimées

- **Améliorer la formation continue**
 - *Arguments pour*
 - Augmenter le nombre d'heures de formation continue à 40h
 - Promouvoir davantage de formations gratuites et de formations en e-learning
 - Créer une plateforme de formation accessible avec la clef RPVA

- **Créer un statut de l'élève-avocat**
 - *Argument pour*
 - Le statut doit intervenir quand on a commencé une collaboration mais avant d'avoir prêté serment
 - *Argument contre*
 - Il faut arrêter de créer des statuts

- **Créer un tutorat par les plus expérimentés pour les jeunes confrères s'installant très tôt**
 - *Arguments pour*
 - Cette proposition s'inscrit dans le thème plus large de l'amélioration à effectuer pour l'accueil des jeunes avocats dans la profession
 - *Points de vigilance*
 - Ce système existe déjà dans certains Barreaux comme à Toulon
 - Intéressant mais ne serait-ce pas un retour au stage qui avait cours sous l'ancienne mouture du CAPA ?

- **Mettre en place des séminaires dispensés par des avocats dès l'université pour faire connaître la profession**
- **Développer les cliniques juridiques bien encadrées**
- **Faire participer les avocats aux journées d'orientation des étudiants**
- **Former les avocats à la gestion économique d'un cabinet dans toutes ses composantes**

8. Sur la spécialisation

- **Accorder un avantage pratique à la spécialisation (outre la publicité et l'image)**

- *Arguments pour*

- Les spécialisations sont les marqueurs de la compétence des avocats, il faut les promouvoir
- Cela est nécessaire pour donner envie aux avocats de demander leur spécialisation
- Il faut s'assurer qu'il n'y ait pas de confusion pour les justiciables entre avocats avec et sans spécialisation
- Un taux horaire plus élevé pourrait être facturé quand l'avocat intervient dans son domaine

- *Arguments contre*

- La spécialisation est un avantage procuré au client, pas à l'avocat
- Nous sommes ce que nos clients font que nous sommes
- Cela ne servirait à rien

- **Valider les spécialisations sous forme de validation des acquis de l'expérience**

- *Arguments pour*

- La plupart des vrais praticiens n'ont pas de mention de spécialité
- L'expérience est la meilleure preuve de compétence

- *Points de vigilance*

- C'est déjà le cas : l'obtention de la spécialisation repose sur les acquis des 4 dernières années

- **Ouvrir la spécialisation "Procédure d'appel" réservée aux anciens Avoués**

- *Arguments pour*

- C'est la seule des 26 mentions qui ne peut pas s'obtenir : cela est anormal
- Tout avocat doit pouvoir bénéficier de ladite spécialisation, à défaut elle doit être supprimée
- Le justiciable ne devrait pas avoir à payer le prix de la réforme ayant eu pour objet la suppression des avoués (225 euros par recours engagé ou subi)

- *Arguments contre*

- C'est un faux problème : si la procédure d'appel était plus simple, on n'aurait pas besoin de spécialistes

9. Autres

- **Valoriser le statut de l'avocat docteur en droit (moins de formation à l'EFB, statut...)**
 - *Arguments pour*
 - Ce serait des experts pointus sur lesquels s'appuyer via des réseaux par les outils numériques
 - *Arguments contre*
 - Le savoir universitaire ne donne pas un blanc-seing et des avantages : la théorie ne peut pas remplacer la pratique
 - L'unité de l'accès à la formation est un gage de qualité
 - La formation initiale est indispensable pour tout le monde
- **Créer un statut particulier pour les juristes admis au barreau (l'équivalent français de l'avocat anglo-saxon "admitted to the bar")**
 - *Argument pour*
 - Cela permettrait de renforcer les Ordres en complétant les rangs au Tableau
- **Créer une convention Européenne sur la profession d'avocat** (*"Une garantie pour la bonne administration de la justice et le respect de l'État de droit"*)
 - *Arguments pour*
 - Un projet tel que celui-ci serait très bénéfique pour l'unité Européenne
- **L'ensemble de la profession est attaqué de toutes parts : le CNB doit en prendre la mesure**
- **Créer un Grand Tribunal de l'Économie**
- **Il y a une pénurie de recherches, statistiques et publications sur la condition et le bien-être de l'avocat ; le CNB et le CNBF doivent effectuer ou ordonner et publier des recherches**
- **Rendre l'accès aux chiffres clés de notre métier plus facile pour permettre aux débutants de chercher un secteur géographique ou une spécialité porteurs**
- **Redéfinir le métier de l'avocat au XXI^{ème} siècle**
- **Remédier à l'effet pervers de la parité homme/femme dans les fonctions représentatives**
- **Développer la pratique des MARL au quotidien**
- **Interdire aux bailleurs de reporter la fiscalité immobilière sur les locataires**
- **Le bail commercial n'a aucun sens pour la profession**

- **Donner la parole aux bâtonniers pendant les audiences solennelles de rentrée**
- **Inscrire le principe de réciprocité pour l'accès des avocats Français aux Barreaux de pays étrangers (*autant que la France facilite aux étrangers l'accès au Barreaux Français*)**
- **Remettre le parquet au niveau des justiciables (en commençant par supprimer sa posture géographiquement surélevée)**
- **Créer un tribunal unique de Première Instance (TPI) et y rendre la postulation par avocat obligatoire**